

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue trois mandats de gestion d'actifs immobiliers en Europe

Paris, le 9 juillet 2013 – Dans le cadre de la poursuite de la diversification de ses placements et en cohérence avec les cinq valeurs de sa charte ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer 1 mandat actif et 2 mandats stand-by de gestion d'actifs immobiliers en Europe.

En 2012, l'ERAFP a lancé une procédure négociée dont l'objet est l'attribution de mandats immobiliers Europe ISR. A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer le mandat actif à **AXA Real Estate Investments Managers SGP**.

CBRE Global Investors France SGP et LaSalle Investment Management SAS sont les gérants suppléants.

Le mandataire gèrera un portefeuille d'actifs immobiliers non cotés situés en Europe, dans les pays membres de l'OCDE. Les investissements seront principalement réalisés dans des actifs de bureaux et commerces mais pourront également concerner de l'habitation ou encore des locaux d'activités et entrepôts.

A titre indicatif, les montants investis à un horizon de trois ans pourraient être de l'ordre de 350 millions d'euros.

La durée du marché est de dix ans.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 14 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45 000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP [↑ www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

CONTACT PRESSE

Alice Blais

T 01 58 50 96 36

E alice.blais@erafp.fr